

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-191

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de couverture au 39 rue Maxence Van Der Meersch à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 39 rue Maxence Van Der Meersch, et ce, **du 4 au 29 septembre 2023**.

L'entreprise ECR est autorisée à poser une benne devant le 39, rue Maxence van Der Meersch. En cas de présence la nuit, celle-ci sera balisée avec des feux clignotants.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise ECR et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 29/08/2023

Le Maire

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 29/08/2023
Le Maire
David CALCOEN

